

# AFFELNET LYCÉE 2023 TOUR SUIVANT N°1

## AFFECTATION EN 1<sup>RE</sup> ANNÉE DE CAP, 2<sup>DE</sup> PRO ET 2<sup>DE</sup> GT

### 1) Public concerné :

- élèves non affectés : refusés ou en liste supplémentaire sur l'ensemble de leurs vœux
- élèves nouvellement arrivés dans l'académie
- élèves affectés ayant fait l'objet d'une erreur dans le traitement de leurs dossiers ou dont la situation exceptionnelle nécessite de nouveaux vœux : attention pour retrouver ces élèves dans Affelnet et saisir des vœux, il faut aller dans le menu « saisie des vœux », et cliquer sur « Tous » en haut à droite de l'écran au niveau des élèves sélectionnés (cf. copie d'écran ci-dessous) :

TOUR SUIVANT N°1 - SAISIE DES VŒUX EN ÉTABLISSEMENT AFFELNET LYCÉE Version 23.3.0

Accueil Aide Contact Calendrier des académies Quitter

97404699 COLLEGE MAISON BLANCHE ST PAUL UN FILTRE EST ACTIF

INE	Nom	Prénom	Classe
Commencant par ▾	Commencant par ▾	Commencant par ▾	(toutes) ▾
Formation	État	Présence vœux AFFELNET	Elèves sélectionnés
(toutes) ▾	(tous) ▾	(tous) ▾	Candidats du tour ▾
Chercher			Tous <input type="button" value="valider"/>
INE	Nom prénom(s) ▲▼	Classe ▲▼	Formation [option(s)] ▲▼
			Nb vœux Candidats du tour État
0 élément(s)			

### 2) Modalités 1<sup>re</sup> année de CAP et 2<sup>de</sup> pro :

Les élèves formulent **au maximum trois** nouveaux vœux à partir de la fiche de candidature Affelnet sur places vacantes.

L'établissement d'origine (y compris les établissements hors académie) saisit les vœux dans Affelnet.

**L'établissement d'origine doit ensuite faire signer au responsable légal la fiche de saisie.**

En cas d'erreur dans les dossiers du tour principal Affelnet, l'établissement d'origine :

- saisit de nouveaux vœux sur places vacantes et informe **si nécessaire** la DRAIO pour qu'une bonification soit éventuellement étudiée.
- si aucune saisie informatique n'est possible faute de places vacantes, transmet les éléments probants à la DRAIO pour une éventuelle notification d'affectation en dehors d'Affelnet en liste supplémentaire prioritaire n°0.

Contacts : sylvie.huyez@ac-reunion.fr / annabelle.lacombe@ac-reunion.fr

### 3) Modalités 2<sup>de</sup> GT

**Au tour suivant n°1 le lycée de secteur n'est plus garanti. Il est donc conseillé après le vœu 1 de secteur, de saisir d'autres vœux 2<sup>de</sup> GT dans d'autres lycées.**

Les élèves non affectés ayant une décision d'orientation 2<sup>de</sup> GT peuvent formuler un vœu 2<sup>de</sup> GT.

Pour les élèves déjà affectés, en cas d'erreur dans les dossiers ou de déménagement récent (avec justificatif), l'établissement d'origine saisit également le(s) vœu(x) 2<sup>de</sup> GT.

En cas de contestation du refus de la demande de dérogation par la famille, aucune saisie dans Affelnet ne doit être faite.

La famille peut faire une demande de recours **jusqu'au mercredi 09 août 2023** auprès de nos services en envoyant une lettre accompagnée des justificatifs à :  
bo.secretariat@ac-reunion.fr.

**Ce recours sera examiné après la rentrée scolaire, le lundi 21 août 2023.**

En attendant, les familles doivent inscrire leur enfant dans le lycée d'affectation.

#### **4) Calendrier :**

- **Du jeudi 29 juin au lundi 03 juillet à 12H00** : l'établissement d'origine saisit les vœux des élèves dans l'application AFFELNET Lycée.

L'application est accessible à l'adresse habituelle suivante : <http://scoweb.ac-reunion.fr>

Cliquer ensuite sur le menu Tour suivant, puis sur « saisie des vœux ».

*N.B : Pour tout problème de droit d'accès contacter monsieur Thierry Coupeau au 02 62 48 14 99*

- **Mercredi 05 juillet à 16h00 : résultats du Tour Suivant n°1 AFFELNET Lycée**

Menu « Tour suivant » puis « listes et statistiques ».

Les notifications d'affectation ainsi que les fiches « résultats de l'affectation » seront disponibles à partir du menu « Tour suivant », puis « diffusion » des résultats.

NB : Les élèves extérieurs à l'académie s'adressent à leur établissement d'origine pour remplir leur fiche de candidature. L'établissement d'origine saisira les vœux via la procédure de saisie simplifiée **au plus tard le lundi 03 juillet à 10h00 heure Métropole.**

#### **RAPPELS IMPORTANTS :**

- **Vous devez vérifier que les vœux saisis sont compatibles avec la décision d'orientation**
- **Il n'y a plus de CAP prioritaire : tous les élèves candidatent sur les mêmes codes vœux de CAP**
- **Il n'y a plus de codes vœux spécifiques pour les 3PMET : tous les élèves candidatent sur les mêmes code vœux de 2NDPRO**
- **Sur l'ensemble des vœux (3 maximum) un seul avis très favorable peut être positionné.**
- **L'affectation dans le privé n'est plus gérée dans les tours suivants.**
- **Les élèves en liste supplémentaire, non affectés, gardent le bénéfice de leur LS même s'ils obtiennent une affectation au tour suivant n°1. Ils pourront être appelés jusqu'au mercredi 16 août à 12H.**
- **Les vœux de recensement n'existent plus sauf pour les vœux en apprentissage : si des élèves sont maintenus en 3<sup>e</sup>, rejoignent le privé ou une MFR, ne pas saisir de vœux.**
- **Il n'y a plus de validation de fin de saisie pour le chef d'établissement**

Contacts SAIO :

Sylvie Huyez  
02 62 48 27 95  
sylvie.huyez@ac-reunion.fr

Annabelle Lacombe  
02 62 48 27 89  
annabelle.lacombe@ac-reunion.fr